

FINANCE DURABLE

**Déclaration relative
aux principales
incidences négatives
des décisions
d'investissement
sur les facteurs de
durabilité**

Exercice 2024



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

#AgissonsRSE

Sommaire

1.	Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	3
2.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	4
2.1.	Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	6
2.2.	Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	12
2.3.	Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers	12
3.	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	14
3.1.	Comitologie	14
3.2.	Politique ISR	14
3.3.	Incidences négatives prioritaires	15
3.4.	Politiques d'engagement	16
3.5.	Références aux normes internationales	16
3.6.	Comparaison historique.....	16
4.	Définition et taux de couverture pour chaque indicateur.....	17

1. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Malakoff Humanis prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du Groupe Malakoff Humanis (hors entités affiliées autonomes : La France Mutualiste, Médicis, Radiance, Mobilité Mutuelle).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 et intègre des comparaisons avec les années précédentes dont les rapports couvrent un périmètre comparable.

Depuis 2022, Malakoff Humanis ne pratique plus de gestion en direct ; la considération des principales incidences négatives est intégrée dans les stratégies d'investissement des fonds et mandats gérés par les sociétés de gestion externes dans lesquelles Malakoff Humanis décide d'investir.

2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'indice de référence utilisé est mis à jour annuellement dans la lignée de l'allocation des investissements de Malakoff Humanis. Il est renseigné afin d'avoir un comparatif pertinent, les données sont calculées sur une unique date et ne sont pas issues de la moyenne des inventaires trimestriels. La valeur du benchmark a été portée au même montant que le portefeuille de Malakoff Humanis pour les indicateurs d'émissions carbone absolues (PAI 1) afin d'offrir une comparabilité pertinente. Il se décompose de la manière suivante :

	Poids
MSCI EMU dividendes nets réinvestis (en euro)	40,5%
MSCI World ex EMU	3,6%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 1-5	16,8%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate	8,2%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury	1,1%
Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate	10,9%
Bloomberg Barclays Euro High Yield ex Financials BB-B 3% Capped	5,1%
Bloomberg Euro Govt Inflation-Linked Bond All Maturities Total Return	4,8%
Bloomberg Barclays EM Hard Currency Aggregate Hedged EUR	0,1%
Ester + 1,5 %	6,0%
Thomson Reuters Convertible Index Global Hedged (en euro)	2,8%

2.1. Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant deux fournisseurs de données : les émissions totales de GES et l'empreinte carbone (incidences 1 et 2) proviennent de Carbon4 Finance ; les autres données sont fournies par MSCI. Les années précédentes, Sustainalytics était utilisé comme fournisseur de données (hors données carbone), il s'agit donc d'une évolution significative qui peut amener à des différences de résultats et à une comparaison difficile entre les données 2024 et les données historiques.

17 milliards d'euros d'actions et d'obligations entreprises ont été analysés à fin 2024, cela couvre les entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Le montant est stable sur les différents trimestres de l'année 2024 qui ont été moyennés afin d'obtenir les résultats présentés.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2024	Indice de référence Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT								
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	134 158 tCO ₂ e	199 940 tCO ₂ e	139 467 tCO ₂ e	176 227 tCO ₂ e	En tonne d'équivalent CO2	Stratégie de décarbonation des investissements.
		Émissions de GES de niveau 2	39 406 tCO ₂ e	54 160 tCO ₂ e	42 003 tCO ₂ e	44 423 tCO ₂ e	Les investissements en obligation verte ne sont pas pris en compte	Amélioration du pilotage de la trajectoire de décarbonation grâce à l'implémentation d'une plateforme ESG.
		Émissions de GES de niveau 3	1 798 571 tCO ₂ e	1 853 432 tCO ₂ e	1 727 243 tCO ₂ e	1 797 736 tCO ₂ e		
		Émissions totales de GES	1 972 135 tCO ₂ e	2 107 532 tCO ₂ e	1 908 715 tCO ₂ e	2 018 387 tCO ₂ e		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone ¹	99 tCO ₂ e /M€ investi	105 tCO ₂ e /M€ investi	91 tCO ₂ e /M€ investi	96 tCO ₂ e /M€ investi	En tonne d'équivalent CO2 par million d'euros investi. Les investissements en obligation verte ne sont pas pris en compte	-50% d'empreinte carbone en intensité monétaire des investissements entre 2019 et 2030. Suivi de la trajectoire et revue à la hausse de l'objectif intermédiaire 2026.

¹ Les données d'empreinte carbone des exercices 2023 et 2022 ont été recalculées afin de ne prendre en compte que les actions et obligations d'entreprises, hors souverains.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2024	Indice de référence Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	875 tCO ₂ e/M€	961 tCO ₂ e /M€	970,60 tCO ₂ e/M€	1 075 tCO ₂ e /M€	En tonne d'équivalent CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement	Stratégie de décarbonation des investissements.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,00%	9,33%	5,18%	6,74%	En pourcentage	Objectif de sortie du charbon thermique fin 2024 et de sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030.
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	60,31%	58,40%	Consommation : 56,86% Production : 26,08%	Consommation : 60,07% Production : 25,09%	En pourcentage du total des sources d'énergie	Exclusion des producteurs d'électricité à partir de charbon d'ici fin 2024.
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique	Agriculture, forêt et pêche : 1,77 GWh/EURm Industries extractives : 0,88 GWh/EURm Industrie manufacturière : 0,36 GWh/EURm	Agriculture, forêt et pêche : 0,94 GWh/EURm Industries extractives : 37,51 GWh/EURm Industrie manufacturière : 0,37 GWh/EURm	Agriculture, forêt et pêche : 1,06 GWh/EURm Industries extractives : 0,86 GWh/EURm Industrie manufacturière : 0,36 GWh/EURm	Agriculture, forêt et pêche : 6,22 GWh/EURm Industries extractives : 1,91 GWh/EURm Industrie manufacturière : 0,49 GWh/EURm	En GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2024	Indice de référence Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 1,49 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 2,05 GWh/EURm Construction : 0,14 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,24 GWh/EURm Transport et stockage : 0,48 GWh/EURm Immobilier : 0,39 GWh/EURm	Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 1,95 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 2,39 GWh/EURm Construction : 0,13 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,19 GWh/EURm Transport et stockage : 0,75 GWh/EURm Immobilier : 0,56 GWh/EURm	Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 2,23 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 0,55 GWh/EURm Construction : 0,12 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,05 GWh/EURm Transport et stockage : 0,35 GWh/EURm Immobilier : 0,36 GWh/EURm	Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 3,45 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 0,51 GWh/EURm Construction : 0,18 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,89 GWh/EURm Transport et stockage : 0,85 GWh/EURm Immobilier : 0,42 GWh/EURm		
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites / établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une	8,28%	12,80%	4,45%	7,70%	En pourcentage	Mise en place d'une stratégie biodiversité. Feuille de route en cours de définition afin de renforcer les actions réduisant les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2024	Indice de référence Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		incidence négative sur ces zones						
Eau	8. Rejets dans l'eau sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,12 t/M€	0,39 t/M€	0,00 t/M€	NC	En tonne de rejets par million d'euros investi	Mesure des impacts négatifs des investissements sur la biodiversité en identifiant la répartition par pression.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,12 t/M€	2,41 t/M€	1,26 t/M€	NC	En tonne de déchets par million d'euros investi	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION								

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2024	Indice de référence Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,01%	0,08%	0,22%	En pourcentage	Les sociétés présentant un niveau grave de controverse ne sont pas investissables ou à exclure.
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations-Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,69%	0,53%	28,45%	31,20%	En pourcentage	
	12. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les femmes et les hommes au sein des sociétés	10,81%	8,37%	18,40%	17,97%	En pourcentage des salaires bruts des hommes	

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences Année 2024	Indice de référence Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	bénéficiaires d'investissement						
13. Mixité au sein du conseil d'administration	Ratio femmes / hommes moyen dans les organes de gouvernance dans les sociétés concernées	40,82%	40,73%	41,08%	40,81%	En pourcentage du nombre total des membres	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	En pourcentage	Exclusion des sociétés dès le premier euro de chiffre d'affaires associé aux armes controversées (bombes à sous munition, mines antipersonnel, chimiques, biologiques).
INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS							
Questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	4,51%	2,53%	16,10%	19,10%	En pourcentage d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents

2.2. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant les données fournies par MSCI. La source de données des années antérieures à 2024 est Sustainalytics.

15 milliards d'euros d'obligations d'états ont été analysés à fin 2024, cela couvre les entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Le montant est stable sur les différents trimestres de l'année 2024 qui ont été moyennés afin d'obtenir les résultats présentés.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2024	Indice de référence Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,18 ktCO ₂ e/M€	0,17 ktCO ₂ e/M€	0,13 ktCO ₂ e/M€	0,13 ktCO ₂ e/M€	En kilotonne d'équivalent CO2 par million d'euros de produit intérieur brut	Stratégie de décarbonation des investissements.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	4 4,69%	5 5,10%	2 2,38%	0 0,00%	En nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement	Les émetteurs présentant un niveau grave de controverse ne sont pas investissables ou à exclure.

2.3. Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant les données fournies par MSCI.

2,5 milliards d'euros d'investissements immobiliers ont été analysés et correspondent aux deux principaux fonds (98% des investissements immobiliers) à fin 2024, cela couvre les entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Le montant est stable sur les différents trimestres de l'année 2024 qui ont été moyennés afin d'obtenir les résultats présentés.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2024	Incidences Année 2023	Incidences Année 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NC	NC	NC	En pourcentage	Aucune détention d'actifs immobiliers servant aux usages précisés au PAI 17.
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NC	NC	NC	En pourcentage	Acquisition de biens immobiliers ayant de bonnes performances énergétiques attestées par des certifications ou labels.
INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS							
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers	8 319	8 235	8 643	En kilogramme d'équivalent de CO2 par an par million d'euros	Acquisition de biens immobiliers ayant de bonnes performances environnementales.

3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

3.1. Comitologie

L'évolution de la politique ISR et les modalités d'intégration des enjeux de durabilité font l'objet d'un processus de validation : les différentes commissions concernées (financières, audit et risque, stratégie et développement) rendent leur avis, avant validation par les **conseils d'administration**.

Chaque année, l'équipe ISR présente les évolutions de la politique ISR et peut soumettre des points à valider ou pour information aux conseils d'administration des entités.

Après avoir participé à la construction de la feuille de route RSE, le **Comex** a la charge de son suivi régulier et de la bonne réalisation des ambitions qui ont été fixées.

Au niveau opérationnel, un **comité ISR** est responsable de la revue des critères d'exclusion, de l'implémentation des règles d'application de la politique d'investissement responsable (notamment sur la trajectoire de réduction des émissions de CO₂) et de vote, ainsi que des autres thématiques associées à sa mise en œuvre.

Des **comités dédiés aux différentes classes d'actif** sont en place et les due diligences financières et extra-financières y sont présentées afin de prendre des décisions sur les propositions d'investissement.

3.2. Politique ISR²

La politique d'investissement responsable prévoit une démarche d'amélioration sur quatre thématiques jugées prioritaires : la parité, le handicap, le climat, et la biodiversité.

Sa mise en œuvre opérationnelle s'articule autour de trois axes complémentaires : l'inéligibilité d'activités controversées, une politique d'investissement et d'engagement intégrant des critères ESG, la croissance des investissements à contribution positive.

Ces critères sont désormais intégrés dans les appels d'offre des mandats et des fonds dédiés. Ils figurent dans les conventions de gestion mises en place avec les gérants.

La politique ISR du groupe Malakoff Humanis s'applique à l'ensemble des actifs logés dans ses entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire. Les affiliés autonomes (La France Mutualiste, Médicis, Radiance, Mobilité Mutuelle) du Groupe travaillent également à la mise en place de la politique ISR au niveau de leurs investissements.

Exclusions sectorielles et normatives

De façon transversale, une politique d'exclusion s'applique à tous les encours. Elle porte sur les revenus associés aux armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques), à la production de tabac et l'implantation des sièges sociaux dans des paradis fiscaux³. Début 2023, le groupe a validé une politique de sortie du charbon thermique et des critères de sélectivité dans les énergies fossiles non conventionnelles afin d'amorcer une sortie progressive.

Réduction du périmètre d'investissement selon des critères ESG

Pour chaque fonds dédié, le périmètre d'investissement est réduit de 20% ; les entreprises dont les performances ESG sont les moins bonnes ne sont pas investissables par les gérants, que ce soit pour des raisons d'exclusion sectorielle et normative, ou en lien avec les notes ESG obtenues. Cette approche se fait en collaboration avec les partenaires de gestion. Toute nouvelle décision d'investissement intègre également ce critère comme prérequis.

² La politique ISR de Malakoff Humanis est disponible ici : [Documents de reporting - RSE de Malakoff Humanis | Malakoff Humanis](#)

³ Liste d'exclusion définie en recourant à la liste européenne ETNC et à la notation de l'ONG Tax Justice Network.

3.3. Incidences négatives prioritaires

La stratégie ISR de Malakoff Humanis permet de hiérarchiser les incidences négatives et d'en dégager plusieurs prioritaires :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Politique ISR de Malakoff Humanis	Critère / objectif en place	Périmètre
Émissions de gaz à effet de serre	2. Empreinte carbone		Investissements cotés
	15. Intensité de GES (<i>souverains</i>)	Stratégie de décarbonation des investissements	Réduction de 50% de l'empreinte carbone par intensité monétaire entre 2019 et 2030
	18. Émissions de GES (<i>immobilier</i>)		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Démarche de sortie du charbon thermique dès fin 2024 et des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030	Exclusion des producteurs de charbon ou d'électricité issue du charbon, de développeurs de nouveaux projets. Exclusion des nouveaux flux dès 10% et du stock dès 20% de production associée aux énergies fossiles non conventionnelles
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif	Définition d'une stratégie biodiversité : piloter, réduire, favoriser	Feuille de route en cours de finalisation
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Prise en considération des controverses graves	Exclusion des sociétés impliquées dans des controverses graves dont des violations des normes internationales
	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (<i>souverain</i>)		
	13. Mixité au sein du conseil d'administration	Prise en considération dans les bonnes pratiques de gouvernance lors du vote aux assemblées générales	Favoriser des organes de gouvernance équilibrés : 40% minimum H / F
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exclusion des armes controversées (MAP, BASM, chimiques, biologiques)	Dès le premier euro de chiffre d'affaires associé à la production ou commercialisation d'armes controversées

3.4. Politiques d'engagement

L'engagement de Malakoff Humanis se traduit historiquement par le vote aux assemblées générales des sociétés détenues en action dans son portefeuille d'investissement. N'ayant pas de gestion en direct, il est demandé aux sociétés de gestion d'appliquer la politique de vote propre de Malakoff Humanis pour ses encours dédiés (fonds, mandats).

L'équipe ISR de Malakoff Humanis demande annuellement aux sociétés de gestion des rapports de vote afin de réaliser des statistiques et de suivre les tendances pour ses encours dédiés.

Tout comme en 2023, l'année 2024 a été une année riche en échanges avec d'autres acteurs financiers (gérants d'actif, investisseurs institutionnels, etc.) dans le cadre de groupes de travail abrités au sein du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) ou de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (af2i). Les échanges sur la taxonomie sociale se sont poursuivis en 2024 et ont également été finalisés avec le cadrage d'une proposition d'indicateurs pertinents. Malakoff Humanis a participé activement à l'initiative de place pour les fonds objectif biodiversité dont le premier fonds a été lancé en avril 2025.

Pour la première fois, Malakoff Humanis a collaboré avec plusieurs sociétés de gestion détenant des positions d'un émetteur faisant l'objet d'un engagement, afin de pouvoir mobiliser les titres détenus dans le cadre d'un dépôt de résolution externe.

3.5. Références aux normes internationales

Malakoff Humanis est membre des Principes pour l'Investissement Responsable depuis mars 2023. À ce titre, le Groupe s'engage à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, à sensibiliser ses parties prenantes, et à rendre compte des démarches d'amélioration mises en œuvre.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, Malakoff Humanis s'est fixé un objectif de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements et met en place des actions afin de l'atteindre.

Malakoff Humanis est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et intègre dans ses conventions de gestion l'exclusion des sociétés identifiées avec des controverses de niveau grave. Ce critère permet de prendre en compte les normes internationales telles que les principes de l'OCDE ou la Pacte mondial des Nations unies et de ne pas investir dans des sociétés ayant violé à minima l'une d'entre elles. Un suivi est assuré par les sociétés de gestion pour les fonds dédiés et mandats ; en supplément, l'équipe ISR de Malakoff Humanis réalise un contrôle de second niveau.

3.6. Comparaison historique

Le chapitre 2 de ce rapport intègre dans les tableaux d'indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, les données pour l'année 2024 ainsi que les données historiques des années 2022 et 2023. Comme indiqué au début du rapport, le fournisseur de données a changé en 2024, sauf pour les PAI 1 et 2 où Carbon4 Finance est toujours utilisé, ce qui limite la comparabilité des données bien que les méthodologies de calcul soient les mêmes.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, les résultats à fin 2024 maintiennent la tendance déjà constatée l'année dernière avec une baisse des différents indicateurs carbone (PAI 1 à 3). Les autres indicateurs climatiques présentent des tendances à la hausse ou à la baisse mais avec une tendance majoritairement positive si on compare aux données fournies en 2022 par Sustainalytics. De même, en 2024, le portefeuille de Malakoff Humanis affiche des incidences négatives plus faibles que son benchmark.

Les indicateurs sociaux sont en amélioration, amélioration à modérer étant donné le changement de fournisseurs de données.

Globalement, les taux de couverture sont en amélioration.

Concernant les souverains, un point d'attention ressort avec le PAI 15 qui affiche « 4 » ; cela signifie que quatre pays d'investissement connaissent des violations de normes sociales selon l'évaluation MSCI, tandis que le résultat en 2023 était de 2 et en 2022 était de 0. Pour ses fonds dédiés et ses mandats, Malakoff Humanis utilise MSCI comme fournisseur de données pour analyser les controverses et exclure les émetteurs identifiés avec des controverses graves. Une partie des investissements de Malakoff Humanis est réalisée dans des fonds ouverts. Certaines sociétés de gestion recourent à une source de données différente de MSCI avec des résultats non harmonisés qui peuvent ressortir au niveau du PAI 15.

Enfin, la non-présence d'investissements en lien avec les armes controversées se maintient en 2024 et permet d'attester de la bonne conformité de cette exclusion formalisée dans la politique ISR de Malakoff Humanis.

4. Définition et taux de couverture pour chaque indicateur

Indicateurs applicables à des investissements dans des sociétés

1/ Émissions des gaz à effet de serre (GES) : émissions de GES attribuables au portefeuille en fonction de la part de détention pour chaque investissement. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.

- Portefeuille⁴ : Taux de couverture : 97,41%
- Indice de référence : Taux de couverture : 96,15%

2/ Empreinte carbone : présentée sous forme d'intensité monétaire, l'empreinte est le résultat des émissions de GES divisées par la valeur des investissements. Elle s'exprime donc en tonne de GES par million d'euros investis. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.

- Portefeuille : : Taux de couverture : 97,41%
- Indice de référence : Taux de couverture : 96,15%

3/ Intensité carbone (scopes 1, 2 et 3) : quantité de gaz à effet de serre produite en fonction du chiffre d'affaires des entreprises (par million d'euros de revenu généré). L'intensité carbone prend en compte le poids de l'entreprise dans le portefeuille.

- Portefeuille : Taux de couverture : 95,91% / Reporté : 0,00%
- Indice de référence : Taux de couverture : 97,45% / Reporté : 0,00%

4/ Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : part des investissements effectués dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.

- Portefeuille : Taux de couverture : 95,45% / Reporté : 95,45%
- Indice de référence : Taux de couverture : 96,66% / Reporté : 96,66%

5/ Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable : pourcentage du portefeuille investi dans des entreprises consommant ou produisant de l'énergie issue de ressources non renouvelables.

- Portefeuille : Taux de couverture : 70,01% / Reporté : 70,01%
- Indice de référence : Taux de couverture : 77,98% / Reporté : 77,98%

6/ Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises investies, par secteur à fort impact climatique (selon la nomenclature NACE).

- Portefeuille : Taux de couverture : 87,07% / Reporté : 87,07%
- Indice de référence : Taux de couverture : 90,32% / Reporté : 90,32%

7/ Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité : part des investissements du portefeuille, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.

- Portefeuille : Taux de couverture : 95,49% / Reporté : 0,00%
- Indice de référence : Taux de couverture : 97,24% / Reporté : 0,00%

8/ Rejets dans l'eau : tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés investies, par million d'euros en moyenne pondérée du portefeuille.

- Portefeuille : Taux de couverture : 1,13% / Reporté : 1,13%
- Indice de référence : Taux de couverture : 2,63% / Reporté : 2,63%

9/ Ratio de déchets dangereux : tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises investies, par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée du portefeuille.

- Portefeuille : Taux de couverture : 37,50% / Reporté : 37,50%
- Indice de référence : Taux de couverture : 48,53% / Reporté : 48,53%

⁴ Les taux d'éligibilité et de couverture des PAI 1 et 2 fournis par Carbon4 Finance sont agrégés et intègrent les actions, obligations d'entreprises et obligations d'états.

10/ **Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales** : part des investissements du portefeuille exposés à des entreprises en violation avec les principes du Pacte mondial ou les principes directeurs de l'OCDE.

- Portefeuille : Taux de couverture : 96,30% / Reporté : 0,00%

- Indice de référence : Taux de couverture : 98,25% / Reporté : 0,00%

11/ **Absence de processus et de mécanismes de conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** : part des investissements du portefeuille exposés à des entreprises qui ne peuvent pas surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE.

- Portefeuille : Taux de couverture : 95,45% / Reporté : 95,45%

- Indice de référence : Taux de couverture : 96,74% / Reporté : 96,74%

12/ **Écart de rémunération entre femmes et hommes non corrigé** : écart entre la rémunération horaire brute moyenne des salariées femmes et la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes.

- Portefeuille : Taux de couverture : 28,88% / Reporté : 28,88%

- Indice de référence : Taux de couverture : 38,30% / Reporté : 38,30%

13/ **Mixité au sein du conseil d'administration** : moyenne pondérée du pourcentage de femmes au sein des conseils dans les entreprises investies (moyenne pondérée du nombre de femmes au sein du conseil d'administration / moyenne pondérée du nombre de membres au sein du conseil d'administration).

- Portefeuille : Taux de couverture : 91,19% / Reporté : 91,19%

- Indice de référence : Taux de couverture : 94,83% / Reporté : 94,83%

14/ **Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)** : part des investissements dans des sociétés impliquées dans la fabrication ou à ou la vente d'armes controversées.

- Portefeuille : Taux de couverture : 96,17% / Reporté : 96,17%

- Indice de référence : Taux de couverture : 97,72% / Reporté : 97,72%

Indicateurs supplémentaires

1/ **Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail** : pourcentage d'investissements exposés à des sociétés sans politique de prévention des accidents.

- Portefeuille : Taux de couverture : 95,47% / Reporté : 95,47%

- Indice de référence : Taux de couverture : 96,71% / Reporté : 96,71%

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

1/ **Intensité de gaz à effet de serre (GES) des pays d'investissement** : émissions de CO2 relatives aux pays ; quantité d'émissions carbone produites par unité de PIB, mesurée en kilotonnes par million d'euros de PIB des pays investis.

- Portefeuille : Taux de couverture : 91,77% / Reporté : 91,77%

- Indice de référence : Taux de couverture : 92,07% / Reporté : 92,07%

2/ **Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales** (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national.

- Portefeuille : Taux de couverture : 91,77% / Reporté : 91,77%

- Indice de référence : Taux de couverture : 92,07% / Reporté : 92,07%

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

1/ **Combustibles fossiles** : part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles

- Portefeuille : Taux de couverture : 0,00% / Reporté : 0,00%

2/ Efficacité énergétique : exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique : part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

- Portefeuille : Taux de couverture : 0,00% / Reporté : 0,00%

Indicateurs supplémentaires

1/ Émissions de GES : total des émissions des GES générées par des actifs immobiliers

- Portefeuille : Taux de couverture : 85,7%



MALAKOFF HUMANIS
21 rue Laffitte, 75009 Paris